



Marie MEYER  
Démonstratrice Stampin up  
n°5001744

inspire.create.share.™

Marie MEYER  
10 rue Principale  
67220 NEUVE EGLISE  
☎ 06 60 90 18 59  
✉ mariemeyer@ateliers.scrapbooking.fr

## Bon de commande

Date : \_\_\_\_\_  
Client : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
CP Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopie : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

| Description  | Quantité                       | Prix unitaire | Total                               |
|--|--------------------------------|---------------|-------------------------------------|
| <b><u>14 pages de tutoriels comprenant :</u></b><br>* 8 tailles de papillottes<br>* 13 dimensions boîtes enveloppes<br>* 3 paniers<br><br>L'ensemble à | <input type="text" value="1"/> | 5,00 €        | <input type="text" value="5,00 €"/> |

Remplir le bon de commande dans son intégralité, puis me l'envoyer via mail ou par courrier.

**Une fois le règlement effectué, le fichier sera envoyé par mail en format pdf.**

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| <b>TOTAL HT</b>                       | <b>5 €</b> |
| TVA non applicable, art. 293 B du CGI |            |

**Règlement : chèque ou via paypal à mariemeyer@free.fr (frais à votre charge)**

***En cas d'accord, faire précéder la signature et la mention "Bon pour accord"***

### **REPRODUCTION**

Les dessins, les photographies, le graphisme du site Les ateliers de Marie Meyer et des produits sont la propriété exclusive de Marie MEYER et protégés par Copyright © 2008 - 2013.

Aucune reproduction est autorisée sans l'accord préalable de Marie MEYER

**CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE** - Les marchandises restent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix.

Ne constitue pas un paiement, la remise de lettres de change ou d'autres titres créant une obligation de payer. Pendant la durée de la réserve de propriété, les risques ayant été transférés au client au moment de la délivrance, ce dernier devra assurer les marchandises contre tous risques de dommages ou de responsabilité causés ou subis par elles. Les polices d'assurance correspondantes devront expressément mentionner notre qualité de propriétaire. Le client sera tenu de nous informer immédiatement de la saisie, de la réquisition ou de la confiscation au profit d'un tiers des marchandises, et de prendre toutes mesures de défense pour faire connaître et sauvegarder notre droit de propriété. Toute personne désignée